

MADUROX ® SANIO II

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF

Insecticide, fongicide et anti-termite

Bois intérieurs et extérieurs

DEFINITION -----

Produit de traitement.

Insecticide, fongicide et anti-termite.

Destiné au traitement préventif et curatif des bois intérieurs et extérieurs par badigeon, aspersion, injection ou trempage court.

Produit prêt à l'emploi qui ne doit pas être dilué.

Odeur agréable et séchage rapide.

DESTINATION -----

Tous bois intérieurs et extérieurs (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

PROPRIETES -----

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Ne peut être appliqué que sur bois nus.

EFFICACITE -----

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites et les champignons de pourriture et le bleuissement.

Madurox ® Sanio II a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre les capricornes des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif :

EN 22 : efficacité curative contre les capricornes des maisons.

EN 370 : efficacité curative contre les vrillettes.

Anti-termite :

EN 118 : efficacité contre les termites.

Fongicide :

Le seuil d'efficacité a été déterminé suivant la norme :

EN 113 : efficacité contre tous les champignons de pourriture cubique et fibreuse.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Travailler dans les règles de l'art et respecter les quantités de produit à déposer dans le bois.

Classe d'utilisation : 1 - 2 - 3a (pour les résineux de faible section ≤ 27 mm).

Traitement Termites : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel

Autorisation : Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement N° 3104B.

CARACTERISTIQUES -----

Madurox ® Sanio II est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Aspect : Liquide, Non gras.

Teinte : Incolore.

Densité : 1,00 g/cm³ à 20 °C.

Viscosité : -

Point éclair : Non concerné.

Insecticide : Cyperméthrine.

Fongicide : Propiconazole - Tébuconazole - IPBC.

Solvant : Eau.

Valeur COV : Non concerné.

pH : -

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

Conservation : 2 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : En bidons de 1L - 5L - 25Litres.

MADUROX ® SANIO II

AVANT MISE EN ŒUVRE -----

Pour réaliser un traitement efficace, Madurox ® Sanio II doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Application sur bois secs et exempts de toutes finitions avec un taux d'humidité entre 8 et 18%.

Conditions d'application :

Humidité des bois : entre 8 et 18%.

Température : supérieure à 5°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

APPLICATION -----

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur horticole, matériel d'injection de type « Air Less ».

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau.

1. Traitement préventif :

Appliquer en 2 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Par trempage court, immerger les bois pendant une courte durée dans du produit (durée du trempage : 3 minutes).

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1° Appliquer en 3 à 4 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (aspersion basse pression : 3 couches ou 3m²/Litre).

2° Pour les poutres et chevrons supérieurs à 10x10 cm, percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois jusqu'à refus. Insister sur les parties encastrées dans le mur. (20ml de produit par puits).

Travailler selon les normes et DTU françaises en vigueur (voir pour le Belgique les Spécifications techniques unifiées STS 04).

Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.

-Traitement curatif des charpentes vermoulues.

-Traitement curatif contre les champignons dans les constructions.

-Lutte contre les termites.

CONSOMMATION -----

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.

Bois sains : 5m² par Litre environ (150 -180g/m² environ).

Bois attaqués : 3m² par Litre environ (300g/m² environ).

Par trempage court : Bois rabotés (150 - 200g/m³ environ).

Bois bruts de sciage (200 - 250g/m³ environ).

Par injection : 20ml de produit prêt à l'emploi par puits.

SECHAGE -----

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation.

Entre 2 couches : 1 heure environ.

Séchage complet : 48 heures environ en atmosphère ventilée.

Séchage à cœur (en cas d'injection) : 3 à 4 semaines environ.

INCIDENCE SUR TRAITEMENT DES BOIS -----

Coloration et odeur : Madurox ® Sanio II ne confère au bois aucune coloration, ni odeur particulière.

Remontées de Tanin : Ce produit peut provoquer des remontées de tanin sur des bois exotiques. Il est donc conseillé de faire un essai au préalable. S'il y a des remontées de tanin, appliquer sur les bois de l'acide oxalique dilué entre 10 et 20% d'eau.

Finition : Après le temps nécessaire au séchage, les bois traités peuvent être peints, vernis, cirés ou lasurés avec les produits de finition usuels.

Ne pas appliquer de finition avant 48 heures.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre indicatif.

CONSEILS -----

Utilisez les biocides avec précaution.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Se protéger la peau, les mains, le visage, les voies respiratoires et les yeux.

MADUROX ® SANIO II

CONSEILS SUITE -----

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du Madurox ® Sanio II.

L'humidité des bois doit être inférieure à 20% et la température d'application supérieure à 5°C (Ne pas traiter les bois gelés, givrés ou mouillés).

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Sonder, bûcher et broser les parties attaquées avant le traitement.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE -----

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition AVRIL 2012 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG Coatings Belux S.A.
Genkersteenweg 311, 3500 Hasselt
Telephone Support Technique 011 27 87 32, fax 011 27 87 31

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité sur base des données de ce document, est exclue.



PPG Industries

Bringing innovation to the surface.™